



LE SOMMET DES VILLES

Istanbul, juin 1996

Fundação Cuidar o Futuro

Une Conférence sur l'avenir des villes
Une Exposition d'idées nouvelles
pour des villes meilleures

...pas à reproduire et à diffuser ce document. Des versions en anglais, arabe, chinois, espagnol et russe sont également disponibles. Le document existe aussi en format informatique.

Istanbul 1996





Guide du
“SOMMET DES VILLES”
Fundação Guiar o Futuro
pour les autorités locales

Seconde Conférence des Nations
Unies sur les établissements
humains
(Habitat II)

Istanbul, 3 - 14 juin 1996

Fundação Cuidar o Futuro

Qu'est-ce qu' Habitat II?*



- Une Conférence mondiale convoquée par l'Assemblée générale des Nations Unies, sur :

- La gestion de l'urbanisation
- L'amélioration de notre cadre de vie

□ Le Sommet des Villes a pour but:

- d'inscrire l'urbanisation parmi les priorités nationales et internationales du développement
- de promouvoir de nouvelles politiques et stratégies de gestion urbaine et de développement du logement
- d'améliorer le cadre de vie des populations
- de mettre en lumière les besoins et les opportunités d'investissement dans les infrastructures et les services

* La première Conférence, Habitat I, s'est tenue à Vancouver en 1976. Elle a été à l'origine de la création du Centre des Nations Unies pour les établissements humains.

Habitat II sera une conférence sur l'avenir des villes, une exposition d'idées novatrices pour des villes meilleures, une assemblée mondiale des villes. Le Secrétaire général des Nations Unies a intitulé cette Conférence "**Le Sommet des Villes**".

Fundação Cuidar o Futuro

Fundação Cuidar o Futuro

Quel est le but du Sommet des Villes?



Rendre les villes, les municipalités
et les villages de notre planète
sains, sûrs, équitables et durables.

Fundação Cuidar o Futuro

Selon les experts, plus de la moitié de la population mondiale vivra dans les zones urbaines d'ici la fin du siècle... ces perspectives placent au premier plan les responsables municipaux qui doivent garantir une vie décente pour une partie croissante de la population mondiale, aujourd'hui et demain.

Fundação Cuidar o Futuro

Jean Doré, Maire de Montréal

Pourquoi se concentrer sur l'urbanisation?



- D'ici l'an 2000
 - la moitié de l'humanité vivra et travaillera dans les villes
 - l'autre moitié dépendra de plus en plus des villes pour assurer sa survie économique
- Les villes sont gravement touchées par :
 - le surpeuplement
 - la dégradation de l'environnement
 - les problèmes sociaux
 - le sous-emploi
 - la médiocrité des logements, des infrastructures et des services
- La prospérité économique des pays dépendra des performances de leurs villes
- La plupart des problèmes environnementaux naissent dans les villes (production, consommation, air et eau, déchets solides et liquides)
- Les Nations Unies constituent le meilleur outil pour susciter une prise de conscience mondiale en vue d'aider les villes à résoudre leurs problèmes

Comment ces objectifs concernent-ils les municipalités ?

Le Sommet des villes traduit les préoccupations des Nations Unies en ce qui concerne la gestion de l'urbanisation et l'amélioration de notre cadre de vie. Ce n'est pas une tâche que les municipalités peuvent assumer seules. Elles doivent travailler en étroite collaboration avec les institutions publique, les autorités et agences régionales et avec l'ensemble de la communauté. Partout dans le monde, les municipalités ont besoin de l'appui de leurs gouvernements nationaux et peuvent aussi bénéficier d'appuis internationaux.

Dans cette perspective, le secrétariat d'Habitat II vise à mettre en oeuvre des efforts concertés pour garantir un cadre de vie durable pour tous - en établissant des partenariats plus efficaces entre les gouvernements nationaux et locaux, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les autres acteurs clés de la scène urbaine.

Avec l'appui des autorités locales, le Sommet des villes pourra garantir une coopération internationale plus efficace et des investissements plus productifs pour le développement des villes.



Quels sont les objectifs du Sommet des Villes?



- **Susciter une prise de conscience mondiale et nationale sur le rôle positif des villes en tant que centres :**
 - d'emplois
 - d'investissement et de commerce
 - de production et de consommation
 - de culture et d'éducation
 - de marchés et de services pour les populations et les productions rurales
 - d'esprit civique et d'harmonie sociale
- **Améliorer le cadre de vie des gens par de nouveaux investissements plus efficaces en matière de logement et de développement urbain**
- **Concevoir, adopter et mettre en oeuvre des plans d'action nationaux à partir des priorités nationales et locales**
- **Adopter et mettre en oeuvre un Plan d'action mondial pour appuyer les plans d'action nationaux, incluant des engagements pour une première phase 1996 - 2000**

Comment le Sommet des villes et son processus préparatoire peuvent-ils contribuer à renforcer les autorités locales ?

En examinant ce qui peut être changé :

- la législation -- pour permettre aux autorités locales une plus grande efficacité dans la mobilisation des ressources;
- les politiques et les stratégies -- pour harmoniser les intérêts sociaux, économiques et environnementaux et traiter les problèmes qui touchent les communautés urbaines et rurales;
- les fonctions et responsabilités institutionnelles;
- les programmes de renforcement des capacités -- pour la formation, l'amélioration des méthodes de gestion et l'utilisation de technologies appropriées au niveau municipal.

Fundação Cuidar o Futuro

Quelle est la stratégie pour atteindre ces objectifs ?



- ❑ Encourager les partenariats pour une mobilisation plus efficace des ressources et des investissements
- ❑ S'assurer du concours de tous les acteurs clés, hommes et femmes, au niveau international, national et local
- ❑ Mettre l'accent sur la constitution des capacités et le renforcement des institutions locales
- ❑ Faire connaître les meilleures pratiques et exploiter toutes les technologies, idées et informations disponibles pour mettre au point de nouvelles solutions

A Istanbul, les autorités locales auront la possibilité de présenter leurs points de vue, d'échanger des informations, d'établir de nouveaux partenariats, d'être reconnues publiquement sur la scène internationale, d'obtenir un appui politique et technique pour leurs stratégies et leurs pratiques et de mobiliser davantage de ressources - humaines, techniques, juridiques et financières - pour pouvoir gérer l'urbanisation et l'environnement au niveau local.

Que se passera-t-il à Istanbul?



- Une Conférence mondiale
- Une Assemblée mondiale des villes
- Un Forum audiovisuel
- Une Exposition mondiale sur le logement et les établissements humains
- Des Tables-rondes thématiques
- Des Forums pour les maires et les associations de villes, les organismes professionnels et universitaires, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires ainsi que les Parlementaires mondiaux*

* Association internationale des parlementaires dont le principal objectif est d'appuyer le développement des établissements humains dans le monde entier.

Quelles expériences et quelles idées les municipalités et leurs associations peuvent-elles apporter à la Conférence et à son processus préparatoire ?

- des politiques macro-économiques et de création d'emplois -- qui affectent la stabilité sociale et la demande de logements;
- des cadres administratifs et des réglementaires -- ceux qui imposent des contraintes inutiles par rapport à ceux qui facilitent les initiatives de gestion et l'action des municipalités;
- des relations intergouvernementales entre les autorités centrales et locales -- qui affectent l'autonomie municipale en matière de définition et de mise en œuvre des politiques et des stratégies municipales, la gestion des ressources financières et l'amélioration des capacités locales d'investissement;
- des cadres institutionnels -- qui pourraient faciliter une véritable intégration et une harmonisation entre les divers niveaux de prise de décision et de réalisation;
- des dispositifs de planification et d'allocation des ressources -- qui ne parviennent pas à relever les défis d'une croissance urbaine accélérée et qui débouchent souvent sur des modes d'occupation des sols inefficaces;
- des politiques et stratégies pour renforcer les liens entre milieu rural et milieu urbain -- qui doivent prendre en considération l'afflux des populations, des produits, des ressources et les impacts environnementaux entre des centres urbains vis-à-vis de leur hinterland et qui affectent la capacité des municipalités à traiter ces problèmes et à planifier un développement rural-urbain durable et intégré;
- des mécanismes de financement comprenant des systèmes de crédit communautaires -- qui sachent répondre à la demande sociale et à la nécessité des autorités locales d'appuyer les initiatives de réduction de la pauvreté et de générer de nouveaux emplois afin d'améliorer la situation des sans abri et de réduire le sous-emploi dans les zones urbaines.
- des politiques et des pratiques de gestion foncière -- qui accroissent les capacités locales dans le but d'améliorer la fourniture de logements, d'infrastructures et de services urbains élémentaires et la protection de l'environnement urbain.

Fundação Cuidar o Futuro



Quelles sont les questions devant être traitées par un dialogue politique ?



- Politiques macro-économiques et sociales à l'échelle mondiale et nationale
- Normes et réglementations nationales dans les domaines politique, administratif, juridique et législatif
- Relations entre les autorités centrales et locales
- Cadres institutionnels
- Accélération de la croissance urbaine
- Politiques et pratiques de renforcement des relations entre monde rural et monde urbain
- Mécanismes de financement du développement urbain et de l'habitat
- Politiques et pratiques de gestion urbaine

Pourquoi les municipalités et leurs associations doivent-elles participer ?

- Parce que les municipalités doivent être reconnues comme les acteurs principaux dans la recherche de solutions aux graves problèmes urbains et environnementaux qui affectent leur population.
- Parce que les plans d'action nationaux comprendront des orientations majeures en matière de législation, de politique et de stratégie ainsi que des systèmes de gestion nouveaux et/ou améliorés et qu'ils auront un impact sur le fonctionnement futur des municipalités, en particulier durant les deux premières décennies du 21ème siècle.
- Parce que le Plan d'action mondial fournira le nouveau cadre de l'aide et des investissements internationaux pour le développement urbain.
- Parce que les villes ne sont pas uniquement des zones à problèmes, elles sont aussi à même de trouver des solutions.
- Parce que les municipalités ont un rôle de plus en plus important à jouer dans la coopération internationale.

Qui doit participer?



- Le Comité préparatoire de la Conférence a décidé que les comités nationaux seraient composés :
 - de tous les niveaux de gouvernement
 - des maires, des conseillers municipaux et de leurs associations
 - des responsables civiques, de personnalités et de dirigeants politiques nationaux
 - du secteur privé, du secteur des affaires et des associations à but non-lucratif
 - de la communauté scientifique et universitaire
 - des professionnels des établissements humains
 - des responsables de communautés de quartier
 - des représentants d'organisations non gouvernementales et communautaires
- Les individus, groupes et associations sont invités à contacter le Secrétariat, leur gouvernement national et/ou leur point focal* pour Habitat II pour faire connaître leurs intérêt et leur engagement

*Liste disponible sur demande

Quel est le rôle spécifique des autorités locales et de leurs associations dans la préparation de la Conférence ?

Les Nations Unies ont explicitement demandé aux gouvernements de mettre en place des comités nationaux pour préparer des plans d'action nationaux. Ces comités devront représenter tous les niveaux de gouvernement et en particulier les autorités locales.

Les comités nationaux pour le Sommet des villes sont actuellement mis en place dans de nombreux pays pour coordonner le processus participatif conduisant à la Conférence. Les autorités locales et leurs associations nationales contacteront leur gouvernement central et le secrétariat d'Habitat II pour faire connaître leur intérêt et leur volonté de participer.

Une fois introduites dans le processus participatif et du fait de leur mandat spécifique, les autorités locales devront assumer les responsabilités suivantes :

- contribuer au Plan d'action national et à sa première phase de cinq ans et appuyer les activités du comité national;
- diriger les coalitions urbaines locales en identifiant les priorités et les problèmes;
- faciliter la diffusion de l'information et la prise de conscience des populations et des autres acteurs clés à propos du processus d'Habitat II;
- se préparer à une participation active à tous les événements liés à la Conférence;
- aider à organiser le forum des autorités locales et des associations de villes qui se tiendra lors de la Conférence d'Istanbul; ainsi que l'Assemblée des villes qui aura lieu à la fin de la Conférence;
- participer à la création d'un Fonds de solidarité inter-villes.

Fundação Cuidar o Futuro

Qui fait quoi ?



- Les gouvernements doivent :
 - Mettre en place au plus vite des *Comités nationaux* au plus haut niveau possible
 - Assurer la coordination générale du processus préparatoire
 - Permettre et appuyer les activités des *Comités nationaux*
- Les *Comités nationaux* doivent :
 - Adopter un programme de travail sur deux ans
 - Préparer un plan d'action national pour la période 1996-2000
- Les *Comités nationaux* doivent informer régulièrement le Secrétariat d'Habitat II de leurs activités
- Les agences internationales et régionales et les associations de villes, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé doivent :
 - Appuyer les *Comités nationaux* dans l'exécution de leurs programmes de travail
 - Encourager la participation active au processus préparatoire des groupes et des acteurs clés

Dans la préparation de leur contribution au Plan d'action national, les autorités locales sont censées mettre en oeuvre, au travers de leurs associations nationales, un certain nombre d'activités interdépendantes :

- Identification, analyse et information sur les meilleures pratiques en matière de gestion urbaine, faisant intervenir des partenariats avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires et d'autres collectivités locales ou organismes d'Etat.
- Evaluation des besoins en matière de logements, d'infrastructures et de services en utilisant les indicateurs urbains pour évaluer le caractère approprié des politiques sectorielles;
- Bilan de l'efficacité des politiques et des stratégies, plans, programmes et projets urbains en cours;
- Identifier les problèmes et les obstacles au développement local nécessitant une intervention à d'autres niveaux de gouvernement;
- Identifier des exemples de meilleures pratiques et de partenariats en matière de gestion de l'urbanisation, qui pourraient être intégrés au Plan d'action national.

Les autorités locales et leurs associations devront porter à l'attention de leurs comités nationaux les changements juridiques, institutionnels et politiques nécessaires pour faciliter la tâche des responsables de la gestion des établissements humains.

Les objectifs fixés pour la période 1996-2000 représentent le premier engagement de cinq ans au cours desquels le pays va s'efforcer d'améliorer le cadre de vie urbain. Ces objectifs doivent aussi comprendre des actions spécifiques à mener par les autorités locales.



Que doit comporter le Plan d'action national?



- Une évaluation de la situation et des tendances en matière de logement et d'urbanisation, fondée sur les indicateurs du logement et les indicateurs urbains
- Un bilan de l'efficacité des politiques et des stratégies existantes en matière de :
 - financement du logement et du développement urbain
 - décentralisation et gestion des villes
 - réduction de la pauvreté et création d'emplois
 - prise en considération des besoins des femmes et des groupes sociaux vulnérables
 - la gestion de l'environnement et des ressources foncières
 - prévention des catastrophes naturelles et reconstruction
- Sélection et diffusion des exemples de meilleures pratiques
- Des actions spécifiques devant être mises en oeuvre pendant la période 1996-2000

Fundação Cuidar o Futuro

Les établissements humains vont devenir le lieu central de la lutte pour le développement. Les villes devront faire face à l'afflux de nouvelles populations qui réclameront des emplois et des logements. Des investissements énormes seront nécessaires dans le domaine des infrastructures et des services. L'impact d'une civilisation urbaine mondiale sur les ressources naturelles de la terre doit être bien compris afin d'entrer bien préparés dans le siècle prochain ... Il y a beaucoup à faire. Chaque jour qui passe accroît l'urgence de la tâche. Grâce à vos efforts et pas le renforcement des capacités nationales, nous pouvons gagner la bataille du développement.

Boutros-Boutros Ghali
Avril 1994, Genève

Les autorités locales peuvent et doivent lancer des activités à différents niveaux :

- **Au niveau de la ville**, il est attendu des autorités locales qu'elles encouragent et appuient la mise en place de coalitions urbaines et qu'elles fassent participer tous les acteurs clés aux activités de planification des actions qui contribueront à améliorer les conditions de vie locales.
- **Au niveau national**, il est attendu des autorités locales et de leurs associations qu'elles collaborent directement avec leur comité national en choisissant et/ou en appuyant leurs représentants et qu'elles participent et apportent leur appui aux initiatives de leurs associations municipales, régionales et nationales.
- **Au niveau régional**, les autorités locales et leurs associations pourront souhaiter organiser des assemblées régionales "ad hoc" ainsi que des partenariats afin que les problèmes soient traités à l'échelle régionale.
- **Au niveau international**, il est attendu des autorités locales qu'elles renforcent leurs rapports de travail avec les associations municipales régionales et internationales, et qu'elles participent au Fonds de solidarité inter-villes, de façon à assurer la participation substantielle des représentants des villes à tous les événements qui se tiendront avant et pendant la Conférence d'Istanbul.

Suite à la CNUED et à l'adoption de l'Agenda 21, les autorités locales pourront souhaiter s'engager dans un effort collectif et préparer un **Agenda 21 local** pour porter à l'attention de la Conférence leurs suggestions et leurs engagements pour l'amélioration du cadre de vie local, tout en proposant à toutes les parties intéressées une orientation pour la mise en oeuvre locale du Plan d'action mondial après 1996².

¹ Liste disponible sur demande.

² Voir notamment, les travaux en cours du Conseil international pour les initiatives en matière d'environnement local (CHIEL) et l'Alliance pour le climat.



Quelles activités les autorités locales peuvent-elles lancer ?



- Contacter le Secrétariat d'Habitat II pour obtenir des informations et la documentation complémentaire sur la Conférence
- Contacter votre gouvernement ou le Comité national pour participer et appuyer le processus préparatoire à Habitat II
- Contacter vos associations nationales, régionales et internationales de villes, pour manifester votre intérêt et pour appuyer les activités de ces associations en vue de la Conférence

Comment constituer des coalitions urbaines locales ?

- S'associer avec les coalitions et les réseaux locaux existants dont les activités concernent le développement urbain, comme le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires, les groupes de femmes, les associations universitaires et professionnelles.
- Créer une coalition urbaine d'Habitat II avec des représentants des différents groupes cités ci-dessus, pour préparer des plans d'action visant à améliorer le cadre de vie local.
- Assurer la représentativité et la transparence à l'intérieur de la coalition urbaine pour gagner crédibilité et fiabilité.
- Encourager la participation active de tous les acteurs clés dans la mesure où leurs engagements et leurs contributions au processus préparatoire permettront de renforcer le rôle des coalitions urbaines.

Comment les autorités locales peuvent-elles contribuer à sensibiliser l'opinion et à diffuser l'information ?



- ❑ En utilisant les médias locaux, les réseaux d'organisations non gouvernementales, le secteur privé, les groupes universitaires et les associations professionnelles pour diffuser les messages de la Conférence et toucher les responsables locaux et la communauté dans son ensemble
- ❑ En faisant appel aux associations municipales pour diffuser les meilleures pratiques en tant qu'élément du Plan d'action national
- ❑ En faisant appel aux responsables civiques et aux dirigeants politiques locaux pour susciter une prise de conscience sur les changements juridiques, institutionnels ou politiques nécessaires pour traiter le développement urbain
- ❑ En se maintenant informées par les Comités nationaux, les réseaux régionaux et internationaux et par le Secrétariat d'Habitat II
- ❑ En demandant l'appui, si nécessaire, de campagnes ou d'activités nationales ou internationales de communication pouvant être lancées par les Comités nationaux ou par le Secrétariat

Le secrétariat d'Habitat II apportera son appui aux autorités locales de la manière suivante :

Le secrétariat transmettra les demandes d'aides aux organismes donateurs, aux amis et aux partenaires d'Habitat II pour les activités mises en oeuvre par les municipalités et leurs associations, à condition qu'elles s'inscrivent dans le cadre des Plans d'action nationaux et du programme de travail sur deux ans défini par les comités nationaux.

L'appui du secrétariat dépendra des demandes et sera orienté vers le développement institutionnel visant :

- (a) l'amélioration des capacités de gestion urbaines;
- (b) une plus grande efficacité des partenariats urbains.

Cela signifie que les autorités locales doivent faire la demande d'aide dont elles ont besoin en matière de constitution de compétences ou de renforcement des capacités institutionnelles.

Le secrétariat s'applique tout particulièrement à aider les autorités locales dans l'identification et la diffusion des meilleures pratiques, du fait de l'importance de cette activité considérée pour l'amélioration des capacités de gestion urbaine et la prise de conscience du rôle positif que les villes peuvent jouer dans le processus de développement.

Le secrétariat met actuellement en place un Fonds de solidarité inter-villes pour faciliter la participation active des autorités locales aux activités préparatoires nationales et internationales.

Quels sont les types d'appui possibles?



Le Secrétariat d'Habitat II s'engage à :

- Organiser une campagne mondiale de sensibilisation en appui aux campagnes nationales
- Fournir un appui grâce à des processus consultatifs
- Aider à identifier et à diffuser les meilleures pratiques
- Conseiller sur l'application des indicateurs du logement et des indicateurs urbains
- Transmettre les demandes d'aide financière aux agences d'aide bilatérales et multilatérales concernées

Participation à la Conférence

- Contacter votre comité national et/ou votre association d'autorités locales nationale et internationale en ce qui concerne les événements précédant la Conférence, en particulier la deuxième et la troisième réunion du Comité préparatoire (Prepeoms) et prévoir de jouer un rôle actif.
- Informer le secrétariat d'Habitat II sur vos préoccupations et vos engagements et encourager les coalitions locales à être présentes aux principaux événements de la Conférence d'Istanbul, en 1996.



Calendrier des activités préparatoires



- Avril 1994 : PrepCom I (Genève)
 - Directives pour le processus préparatoire, rapport provisoire sur les principes et les engagements et sur le Plan d'action mondial
 - Décembre 1994 : Des Rapports d'avancements nationaux doivent être soumis au Secrétariat d'Habitat II
 - Avril 1995 : PrepCom II (Nairobi)
 - Rapport provisoire sur les principes et les engagements et sur le Plan d'action mondial
 - Bilan du processus préparatoire d' Habitat II et des contributions nationales
 - Décembre 1995 : Les Plans d'action nationaux finalisés doivent être soumis au Secrétariat
 - Février 1996 : PrepCom III (NewYork)
 - Juin 1996 : Conférence et Exposition (Istanbul)
- ◊ Des informations plus détaillées sur les autres activités et événements préparatoires présentant un intérêt pour les Comités Nationaux seront communiquées par différents moyens, notamment par la Lettre d'Habitat II.

Que peuvent attendre les autorités locales du Sommet des villes?

- En plaçant l'urbanisation au sommet des priorités de développement internationales et nationales, une plus grande attention sera portée aux problèmes des municipalités, ce qui permettra à terme la mobilisation de ressources plus importantes et d'une assistance technique.
- En mettant en lumière de nouvelles opportunités d'investissement, le Sommet des villes permettra d'attirer davantage de capitaux du secteur privé vers les villes, ce qui fournira des appuis aux partenariats public/privé et aux nouvelles initiatives des autorités locales.
- En diffusant les meilleures pratiques en matière de gestion urbaine, les autorités locales auront la possibilité de tirer parti des autres expériences et pourront collecter des idées et des informations pour mettre au point de nouvelles solutions.
- Comme les autorités locales participeront à la Conférence et à ses réunions préparatoires, les gouvernements porteront une plus grande attention aux initiatives des autorités locales visant à rendre les villes plus saines, sûres, équitables et durables.
- En se centrant sur la constitution de capacités et le renforcement des institutions, la Conférence contribuera à faire reconnaître le principe selon lequel les problèmes de la gestion de l'urbanisation et de l'amélioration du cadre de vie urbain doivent d'abord se traiter au niveau local.

Que fera le Sommet des Villes?



- Ouvrir ses portes à tous les acteurs clés, hommes et femmes, aux niveaux international, national et local
- Placer les gouvernements locaux au premier plan de l'action nationale et internationale
- Stimuler les partenariats en vue d'une mobilisation plus efficace des ressources et des investissements
- Se concentrer sur la constitution des capacités et le renforcement des institutions local
- S'orienter vers les besoins des gens et des communautés
- Exploiter toutes les technologies, idées et informations disponibles pour mettre au point de nouvelles solutions pour le 21ème siècle

INFORMATION INITIALE SUR LES LIGNES DIRECTRICES POUR LA PREPARATION DU PLAN D'ACTION NATIONAL

1. Le Plan d'action national représente la contribution de chaque pays à Habitat II.
2. En appui à la stratégie adoptée pour atteindre les grands objectifs d'Habitat II et en tant que pierre angulaire du Plan d'action mondial au niveau national et local, cette contribution a pour but de promouvoir des partenariats nationaux par une participation élargie au processus de préparation du plan, d'encourager une prise de conscience et des innovations par une évaluation structurée et très précise de la situation nationale, d'accélérer les actions nationales qui font l'objet d'un engagement commun et de mettre au point des systèmes permettant de partager, à l'échelle mondiale, les expériences réussies et prometteuses ayant été menées dans les pays.
3. Le Plan d'action national prend la forme d'un rapport dans lequel chaque pays présente un plan général pour les deux premières décennies du 21^{ème} siècle, avec un engagement spécifique pour une première phase de cinq années, de la Conférence en 1996 jusqu'à l'an 2000.
4. Pour de nombreux pays, ce plan ne coïncidera pas avec les cycles de planification nationale. La décision est à la fois symbolique et pratique, elle symbolise en effet une même entrée mondiale dans le 21^{ème} siècle tout en stimulant de nouvelles approches partant d'une même ligne de départ et permettant d'établir des comparaisons directes entre les pays.
5. Constituant la base de la planification de l'action, le rapport comprendra une évaluation du processus d'urbanisation et analysera la réponse nationale donnée en termes de politiques, de stratégies de mise en oeuvre et de programmes de développement. Les succès et les échecs seront diagnostiqués. Les meilleures pratiques seront présentées et décrites en détail en tant qu'expérimentée servant de base à la préparation du plan et permettant le partage d'expériences au sein de la communauté internationale.
6. Le rapport identifiera par ailleurs des priorités en matière de coopération internationale et conclura en proposant des points pouvant être intégrés dans la déclaration mondiale de principes et en donnant des idées pour le Plan d'action mondial.
7. Il est appelé plan d'action parce qu'il représente un engagement ferme

visant à améliorer le cadre de vie et de travail de toute la population du pays, parce qu'il répond directement à un large consensus sur les priorités et parce qu'il couvre toute une gamme d'options - qu'il s'agisse de réformes politiques ou d'activités spécifiques - impliquant une définition claire des ressources, des responsabilités et des calendriers de mise en oeuvre ainsi que l'élaboration d'un système de mesure des performances et des impacts.

8. Un ensemble de thèmes ou de questions ont été sélectionnés pour servir de guide au processus de planification de l'action. Par ailleurs, un format type a été recommandé pour faciliter l'analyse comparative au niveau régional et international. Chaque pays est cependant encouragé à se centrer sur les thèmes qui revêtent une importance nationale ou locale particulière et à exploiter au maximum la souplesse permise à l'intérieur de ce cadre.
9. Le mandat d'Habitat II consiste à traiter la question des établissements humains de tout type et de toute taille, des grandes métropoles aux villes-marchés et aux villages. L'un des grands thèmes de la Conférence, l'avenir des villes, reflète les défis que lancent à l'humanité les tendances mondiales de l'urbanisation, en reconnaissant les impacts à tous les niveaux des établissements humains des changements rapides dans la répartition de la population et dans les rapports économiques et sociaux. Chaque Plan d'action national devra impérativement se concentrer sur le processus d'urbanisation tel qu'il se présente aux niveaux les plus critiques des établissements humains, ceux qui sont cruciaux pour améliorer le cadre de vie. Bien que ces rapports soient censés faire une présentation générale de ce qui est habituellement décrit comme le secteur urbain, on reconnaît que la définition statistique et administrative de ce secteur diffère selon les pays. C'est pourquoi il appartient à chaque pays de déterminer comment il souhaite mener son Plan d'action, mais en fournissant dans tous les cas une explication claire de la raison de cette décision.
10. Le Comité national d'Habitat II a la charge intégrale de la préparation du Plan d'action national et de l'adoption du programme de travail sur deux ans qui conduit à la Conférence de juin 1996.
11. Ce programme de travail pour le Plan d'action national ainsi que les différents rapports d'avancement et les activités correspondantes menées dans le pays seront communiqués au secrétariat d'Habitat II dans les meilleurs délais. Ce programme de travail comprendra notamment un chronogramme, la répartition des responsabilités, la composition des

comités nationaux ainsi que la description et la justification de l'aide extérieure faisant l'objet d'une requête. L'attribution des fonds par le secrétariat sera déterminée uniquement sur la base des programmes de travail qui seront officiellement présentés. Le secrétariat a besoin d'informations détaillées pour transmettre les demandes d'aide à l'ensemble des agences bilatérales et multilatérales disposées à allouer des ressources. La tâche du secrétariat dans l'attribution de ces aides sera facilitée par de telles informations. Pour les pays qui ne font pas de requête, le programme de travail est également important en ce sens qu'il permet d'assurer le suivi du processus de préparation.

12. Dates clés :

- | | |
|-----------------------|---|
| 1er décembre 1994 | Soumission des Rapports d'avancement nationaux et des programmes de travail |
| 24 avril - 5 mai 1995 | Comité préparatoire (PrepCom) II (Nairobi) avec discussion des rapports d'activité au niveau mondial et bilan des contributions nationales. |
| 1er décembre 1995 | Soumission finale des Plans d'action nationaux |
| Février 1996 | Prepcom III (New York) |

13. Les lignes directrices du Plan d'action national sont disponibles auprès du Secrétariat d'Habitat II. Des conseils sont fournis sur le format standard devant être adopté, l'interprétation et l'élaboration des grandes questions devant être traitées et sur les modes de soumission des rapports d'avancement. Une attention particulière est portée dans les lignes directrices à l'application des indicateurs du logement et des indicateurs urbains et aux méthodes d'identification et de diffusion des meilleures pratiques.

14. Les grandes questions sélectionnées sont les suivantes:

- Décentralisation et gestion, couvrant les systèmes de gouvernement central et local.
- Réduction de la pauvreté - l'accent étant mis sur l'emploi urbain
- Equité dans l'accès aux bienfaits du développement, en particulier pour les groupes sociaux vulnérables
- Statut et rôle des femmes
- Gestion de l'environnement
- Prévention des catastrophes naturelles et reconstruction.

